

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

# Orientations pour l'Avenir des Parcs Naturels Régionaux

AVRIL 2012



# SOMMAIRE

Edito	P3
Introduction	P4
Avenir des Parcs - Orientations :	P6
• Les acquis et les originalités des Parcs à conforter	P6
• Les évolutions de contexte	P7
• La nouvelle ambition des Parcs	P8
• L'évolution des modes d'intervention	P8
• L'évolution de l'organisation des Parcs et de leur réseau	P10
Une très large concertation mobilisant le réseau des Parcs et ses partenaires	P11
Des réflexions à poursuivre	P11

# ITO



Crées en 1967 par la DATAR, les Parcs naturels régionaux avaient pour mission de préserver des espaces biogéographiques à forte valeur patrimoniale et paysagère et de développer des territoires ruraux fragiles dans une société à l'époque en pleine mutation.

Ils ont su démontrer leur efficacité et leur originalité par les expérimentations, les actions innovantes et les modes de gouvernance qu'ils ont mis en œuvre durant 45 ans.

Ils constituent des **modèles en matière de développement durable**, par leur approche territoriale intégrant les préoccupations environnementales et sociales dans leur stratégie de développement.

Au plan international, l'outil Parc naturel régional inspire de nombreux pays qui souhaitent préserver leurs espaces remarquables tout en permettant un développement économique et social pour les habitants de ces territoires.

Après 45 années d'existence et fort de leurs acquis, j'ai souhaité engager une réflexion prospective sur l'Avenir des Parcs.

En effet, dans un paysage institutionnel en pleine évolution et dans un contexte socio-économique qui a fortement été bouleversé ces dernières décennies, le réseau des Parcs se devait de réfléchir à son avenir et son positionnement dans la politique nationale d'aménagement du territoire.

J'ai ainsi confié ce travail à la Mission « **Avenir des Parcs** », composée de Présidents, de Directeurs de Parcs et de scientifiques et animée par Eliane Giraud, vice présidente de la Fédération des Parcs qui pendant plus d'une année a mené des concertations, des auditions et des réflexions pour aboutir à un texte d'orientations politiques sur l'Avenir des Parcs adopté par l'Assemblée générale de la Fédération et présenté dans ce document.

L'ensemble des Parcs naturels régionaux a été invité à contribuer à cette réflexion et le Conseil d'Orientations, de Recherche et de Prospective a apporté sa vision et son expertise dans le débat.

Il nous faudra traduire ces orientations par des adaptations législatives et des modes de fonctionnement nouveaux.

Cette réflexion témoigne du **dynamisme du réseau des Parcs**, de sa capacité à s'adapter aux nouveaux enjeux des territoires ruraux et aux évolutions de la société.

Représentant aujourd'hui 15% de la superficie du territoire national et regroupant 30% de la population de l'espace français à dominante rurale, les Parcs naturels régionaux constituent la première infrastructure écologique française et un des principaux réseaux du développement rural et périurbain.

Ils sont des structures originales de mise en œuvre des politiques publiques et doivent demeurer des **territoires d'expérimentation et d'innovation** au service d'une politique nationale de développement et d'aménagement durable.

**Jean-Louis JOSEPH**

Président de la Fédération  
des Parcs naturels régionaux de France



Les Parcs naturels régionaux ont été créés il y a plus de 45 ans, par un Etat alors centralisé, dans un contexte de désertification du milieu rural, alors que l'économie était florissante et que nous étions en situation de plein emploi.

Depuis le monde a changé, la **France a changé** : métropolisation accrue, espaces ruraux revisités, espaces périurbains qui se cherchent, économie mondialisée avec des réorganisations internationales touchant l'industrie au cœur, chômage constant et fort, économie rurale bouleversée avec une agriculture et des secteurs économiques traditionnels en difficulté, banlieues fragilisées, ségrégations spatiales et sociales imprimant une société à plusieurs vitesses. Des enjeux environnementaux et climatiques bouleversent les priorités. Le rôle de l'Etat est amoindri, la décentralisation inaboutie et la réforme fiscale à la peine .... On pourrait poursuivre cette longue liste de thèmes qui viennent dépendre un territoire français totalement transformé.

Des **défis majeurs** sont à notre porte : dépasser une crise financière, économique et écologique aiguë, affronter un bouleversement démographique et cerner le défi alimentaire mondial.... Bien d'autres se profilent, avec le risque de constater des replis identitaires, idéologiques ou territoriaux, soutenus par des votes démocratiques. Le déploiement de la société du numérique ne fait que commencer et nous sommes à la veille de **bouleversements profonds, à la fois de nos usages, mais aussi de nos relations sociales** et de nos rapports économiques.

Dans les travaux de prospective sur la **France 2040**, la DATAR interroge sur 7 enjeux. Tous concernent, intéressent et motivent les Parcs naturels régionaux. Nos travaux doivent se placer dans cette réflexion nationale.

Au-delà de la pertinence de l'outil Parc naturel régional, reconnu innovant et exceptionnel, non seulement au niveau national, mais aussi au niveau international, il s'agit bien dans nos travaux de donner à nos Parcs naturels régionaux toute la dimension stratégique nécessaire pour **accompagner nos concitoyens et nos territoires dans l'avenir**.

Nous sommes passés de l'exode rural à l'exode urbain, plus précisément à l'**étalement urbain**. Ce phénomène a d'abord concerné les campagnes les plus

proches des villes, pour s'étendre vers les « campagnes agréables ». Ces « parcours verts » concernent bien évidemment les Parcs naturels régionaux.

Mais 25% des communes ou des bassins de vie ruraux restent concernés par l'exode rural, dans le nord de la France, le centre, le centre-Bretagne, et les zones de montagne enclavées. **Les Parcs naturels régionaux traduisent cette diversité du territoire national**.

Les prix des carburants et de l'énergie, les questions de transport et de mobilité, ou l'évolution vers une économie de l'usage, sont autant de paramètres qui peuvent modifier le choix du rural ou du péri urbain effectué par nos concitoyens. Or l'emploi sur ces territoires dépend de l'**économie résidentielle** et de la vitalité des politiques publiques et notamment de santé qui seront menées. Car l'emploi industriel, s'il reste présent, a fortement décliné sur nos territoires. L'agriculture, qui n'est plus seule à faire le rural, participe fortement à l'entretien du paysage et des milieux, et alimente les circuits de proximité, qui représentent 15 % de l'agriculture globale.

Une **économie de la ressource** nous ramène bien évidemment à la question de la stratégie des territoires, en pleine conscience des interactions homme-milieu ; mais aussi à la question plus générale de la **fragilisation du lien social**.

Dans ce paysage modifié de manière radicale, la demande croissante de création de Parcs donne l'image d'un réseau dynamique. Pourtant, les nombreuses concurrences territoriales et l'affichage du développement durable, pour tous et partout, entraînent une confusion d'autant plus grande que les Parcs ont insuffisamment capitalisé et se sont montrés peu présents dans les réseaux nationaux.

Contraints à l'écriture de chartes lourdes, à une enquête publique qu'il a fallu aborder et maîtriser, nos Parcs naturels régionaux ont peut-être un peu oublié que leur diversité était une richesse en soi pour notre territoire national, et qu'ils avaient donc une **responsabilité collective**. Nous souhaitons initier, par le travail de la mission « Avenir des Parcs », un mouvement qui permette de ré-implanter les Parcs naturels régionaux dans le débat et la définition des priorités nationales.

Les questionnements de la mission ont servi de support aux réflexions studieuses des Présidents et directeurs, lors du **séminaire de Forcalquier-Lurs** en juillet 2011.

Cela a abouti à la définition d'une nouvelle ambition pour les Parcs :

- **Les Parcs comme assembleurs du territoire** et ouverts aux coopérations
- **Les Parcs moteurs de l'innovation et du transfert** pour l'adaptation aux changements
- **Les Parcs acteurs de l'intégration et de la solidarité**

Le débat s'est poursuivi à l'automne au sein de chacun des Parcs naturels régionaux. La synthèse des contributions a alimenté une note de positionnement, mise en débat auprès des têtes de réseau des partenaires de la Fédération, et récemment avec les vice-présidents des Régions, lors d'une rencontre à Lyon au Conseil Régional Rhône-Alpes.

Cette méthode itérative, privilégiant l'échange, aboutit à une convergence forte sur les attentes nouvelles à l'égard des Parcs :

### Faire des Parcs des plateformes territoriales de l'innovation

Il s'agit de repositionner les Parcs comme des acteurs particuliers dans le champ de la contractualisation avec l'Etat, les Régions et l'Europe. Les Parcs doivent pouvoir dépasser le cadre institutionnel de la norme pour expérimenter. Il s'agit bien de donner un sens à la création de richesses et au développement, en passant de l'initiative ponctuelle à une démarche territoriale plus structurée, mobilisatrice auprès des acteurs économiques et sociaux porteurs de projets locaux. Les partenariats avec les centres de **recherche** sont à organiser dans ce sens, tant au plan national que régional.

### Renouer avec le vivre ensemble

Les Parcs restent des lieux où l'on se pose la question du vivre ensemble, où l'on investit dans les biens communs et collectifs. La créativité est un moteur essentiel du vivre ensemble. L'innovation devra concerner les **questions sociales** et démocratiques et la recherche de citoyenneté active. Cela suppose de développer les démarches et les outils d'appropriation par les habitants et de favoriser leur participation à l'élaboration des projets et au suivi de leur concrétisation.

Faire territoire c'est aussi travailler à ce qui fait l'originalité des Parcs, fondés sur un **territoire biogéographique**, c'est-à-dire participer à l'appropriation d'une connaissance à la fois historique, environnementale et culturelle permettant l'imprégnation et la légitimité qui en découle. L'initiation des politiques d'accueil est importante, comme la question centrale de l'adhésion citoyenne aux projets territoriaux et politiques. Différents modes de gouvernance possibles visent à faire entrer la **responsabilité citoyenne** au cœur des choix effectués,

sans affaiblir le fonctionnement de la démocratie représentative.

### Faire des Parcs des partenaires de la gestion des continuités avec les espaces urbains

La moitié des territoires de Parcs se trouve sous pression urbaine. De très nombreux Parcs sont donc concernés par l'évolution du périurbain et du rural.

L'observation précise des mobilités sur ces territoires montre que les habitants ont depuis longtemps gommé ces « frontières ».

À de nombreux égards cette **porosité entre les espaces** Parcs et leurs voisins s'est déjà traduite par des conventions ou des actions expérimentales. Il reste à penser le paysage entre ville et campagne, la gestion de la biodiversité ordinaire, l'habitat, à imaginer les mobilités et les réponses aux besoins, compte tenu de l'évolution démographique, à concevoir la répartition de la production, des emplois, les partages culturels, les politiques de solidarité sociale...

Cela suppose de définir avec les agglomérations de proximité une **aire d'influence** réciproque.

### Capitaliser les expériences et valoriser la diversité des Parcs

Les Parcs ont des approches très diverses dans l'analyse de leur territoire, en réponse à des réalités différentes. Cette diversité des Parcs est un réel atout au niveau national, mais aussi au niveau régional.

L'innovation dans les Parcs tirera sa légitimité du **transfert d'expériences**, d'abord au sein du réseau des Parcs dans une logique de mutualisation, mais également au bénéfice des autres territoires, à la demande des Régions, comme au sein de réseaux de coopération nationaux ou internationaux.

Les Parcs peuvent être des outils de réconciliation entre objectifs nationaux et locaux, les institutions et les habitants, en prenant toute leur part dans une politique de mobilisation citoyenne pour affronter l'avenir avec la volonté de répondre au bien être des habitants. Parce qu'ils partagent cette originalité de bénéficier d'un **label national** et d'être la première compétence des Régions, les Parcs doivent être parmi les interlocuteurs à privilégier dans les perspectives de développement de notre pays.

### Eliane GIRAUD

Vice Présidente de la Fédération  
des Parcs naturels régionaux de France  
Présidente du Parc de Chartreuse

# Avenir des Parcs naturels régionaux

Orientations approuvées par l'Assemblée Générale des Parcs le 28 mars 2012

## LES ACQUIS ET LES ORIGINALITÉS DES PARCS À CONFORTER

La création et le développement des Parcs naturels régionaux ont constitué une innovation anticipatrice des dynamiques territoriales. L'expérience acquise par les Parcs permet d'identifier les points forts qui caractérisent leur action.

### ● LA PREMIÈRE ORIGINALITÉ DES PARCS TIENT À LA DÉFINITION DE LEUR PÉRIMÈTRE SUR DES CRITÈRES DE COHÉRENCE BIOGÉOGRAPHIQUE ET DE VALEUR DU PATRIMOINE

Cette échelle biogéographique s'est avérée pertinente pour mener des actions concertées de **connaissance, de préservation, de gestion et de valorisation des patrimoines et des paysages**, qui constituent le **fondement des Parcs**. La **co-construction des patrimoines naturel et culturel** fait l'originalité des PNR<sup>1</sup> et permet d'évoluer vers la **conscience d'un « patrimoine global »**. Cette échelle a également permis de mettre en valeur les potentiels de développement, car la solidarité de territoire se construit autour de la **conscience d'un bien public commun**.

### ● L'APPROCHE TRANSVERSALE DANS LA CONDUITE DES MISSIONS DE PRÉSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT

Le mode d'intervention des PNR repose sur une **conception interdisciplinaire du développement local**. Son efficacité dépend d'un **équilibre dynamique entre équipes politique et technique**.

L'**ingénierie** et l'approche interdisciplinaires permettent **d'accompagner les collectivités et les porteurs de projets privés** dans une démarche d'expérimentation. Cette mise en relation améliore la pertinence, la cohérence et la complémentarité des projets, ce qui conduit à une modération du coût final des projets, au bénéfice de la collectivité.

### ● LE MODE DE GOUVERNANCE, BASÉ SUR LA RECHERCHE DE COHÉRENCE, LA MÉDIATION ET LA SYNERGIE

Les territoires de Parcs sont, par vocation, **des lieux de mise en cohérence des politiques publiques**, qui permettent une **optimisation des projets et de leur financement** dans les interventions combinées de l'Etat, des Régions et des Départements, aux côtés des collectivités et des acteurs locaux. Initialement fédérateurs des Communes, maintenant également des Communautés de Communes, les Parcs ont un mode de gouvernance qui privilégie le dialogue entre élus, forces vives du territoire et acteurs institutionnels. Ils ont érigé la **concertation en principe d'action**, pour la recherche de solutions « gagnant-gagnant ». Ils sont des lieux originaux de conciliation d'intérêts divergents et de **médiation entre acteurs publics et privés**. Les Parcs ont à faire la **preuve de leur efficacité sur la base d'une évaluation**, et ils demeurent les seuls territoires à **remettre en cause leur label tous les 12 ans**.

### ● LA RECONNAISSANCE RÉGIONALE, NATIONALE, EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Les Parcs relèvent d'une **compétence historique des Régions**, qui portent leur création. L'originalité tient au label national, qui garantit un niveau d'exigence, et à l'**implication des différents niveaux de collectivités** : Communes, Communautés de Communes, Communautés d'Agglomérations, Départements et Régions. **Vecteur de notoriété et source d'attractivité**, le classement en Parc naturel régional et la marque Parc, véhiculent une **image positive du territoire**. Le sentiment d'appartenance,

<sup>1</sup> Rapport du CORP Avenir des Parcs septembre 2011

suscite la plupart du temps une fierté des habitants, contribuant à renforcer **l'identité et la cohésion du territoire**. Par leur implication dans les politiques et les coopérations à l'échelle européenne, les Parcs participent à la construction d'une **Europe des territoires**. Ils contribuent à une meilleure **perception de l'enjeu européen par les citoyens**. Ils représentent enfin, à l'échelle internationale, **un modèle envié d'équilibre et de développement des territoires**, qui a inspiré des évolutions législatives de Pays sur différents continents.

*Les acquis et les valeurs des Parcs leur permettent d'aborder en confiance les évolutions de contexte qui concernent aujourd'hui leurs territoires.*



## LES ÉVOLUTIONS DE CONTEXTE

### ● LA POROSITÉ ENTRE LES ESPACES DANS UNE SOCIÉTÉ DE MOBILITÉ

Le développement des grandes infrastructures de transport et l'évolution de l'organisation du temps de travail **ont accru la mobilité**, renforçant **l'attractivité des territoires ruraux**, aussi bien sur le plan résidentiel que pour les loisirs et les courts séjours. Il en résulte un **renouvellement de population**, une **diversification des usages de l'espace**, avec le développement d'une **économie résidentielle**. Par ailleurs, le **développement des agglomérations** tend à **concentrer l'emploi et les fonctions de services**. L'intensification des échanges induit une **porosité entre les espaces**, qui modifie la **notion de frontière entre territoires urbains et ruraux**.

L'**aire d'intervention ou de coopération des Parcs se trouve nécessairement modifiée**, particulièrement au voisinage des villes.



### ● LE DÉFI DU CARACTÈRE DURABLE DES ACTIVITÉS DANS UNE SOCIÉTÉ MÉNAGEANT LA NATURE

Le développement durable met les questions des ressources limitées et de la biodiversité menacée au cœur des choix d'aménagement. La vision des écosystèmes ne se limite plus à des aires protégées de biodiversité remarquable, à côté d'espaces artificialisés. **Il s'agit désormais pour tous les territoires de recréer des rapports de solidarité avec leur écosystème**, par la régulation de la gestion des ressources les plus précieuses, la conservation de la nature ordinaire, la valorisation des biens environnementaux, le rétablissement de cycles de proximité, etc.

Le positionnement des Parcs est particulier, en ce sens qu'ils préservent, gèrent et valorisent la nature dans une optique de développement.

### ● L'ATTENTE DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE DANS UN PAYSAGE INSTITUTIONNEL COMPLEXE

La **conscience de la complexité du vivant et des sociétés humaines** est de plus en plus partagée.

Les **réactions citoyennes** témoignent par ailleurs de la force des attentes d'association à l'élaboration des projets qui concernent la vie quotidienne et de transparence dans les processus de prise de décision.

Le **manque de lisibilité du paysage institutionnel** place les Parcs en situation de **gérer la complexité en jouant la complémentarité**. Au-delà de leur rôle de facilitateur dans l'émergence et la concrétisation de projets d'initiative locale, les Parcs sont invités à **développer la participation citoyenne**, en associant non seulement les habitants, mais tous ceux qui travaillent, consomment, ou fréquentent le territoire. Lieu de débat local, les Parcs favorisent aussi l'appropriation des enjeux de niveau national et européen.

# LA NOUVELLE AMBITION DES PARCS

*Toutes ces évolutions de contexte déterminent de nouveaux enjeux pour les territoires ruraux, qui justifient le repositionnement des Parcs sur une nouvelle ambition.*

*Ainsi les Parcs deviendront « les territoires des possibles ... et de l'impossible<sup>2</sup> ».*



## ● LES PARCS ASSEMBLIERS DU TERRITOIRE

Les Parcs veulent prendre toute leur place dans la politique d'assemblage des territoires, que ce soit aux échelles régionale, nationale ou européenne.

Espaces ouverts aux coopérations, ils permettent de transcender les limites, qu'elles soient sectorielles, territoriales ou administratives.

## ● LES PARCS DE L'INNOVATION ET DU TRANSFERT

Les Parcs veulent affirmer davantage leur vocation de territoires d'expérimentation, d'innovation économique et de transfert interne, comme au bénéfice d'autres territoires.

Cette ambition passe notamment par un renforcement des liens avec la recherche.

## ● LES PARCS DE L'ANTICIPATION ET DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS

Les Parcs ont pour ambition de renforcer leur capacité d'anticipation et de développer la faculté d'adaptation aux changements de leur territoire.

## ● LES PARCS DE L'INTÉGRATION ET DE LA SOLIDARITÉ

Les Parcs visent une intégration plus forte des dimensions sociale et culturelle dans le développement, afin de renforcer la cohésion et les solidarités territoriales.

# L'ÉVOLUTION DES MODES D'INTERVENTION

Les cinq missions actuelles des Parcs naturels régionaux<sup>3</sup> restent pertinentes et offrent un cadre cohérent, suffisamment large pour intégrer les évolutions du mode d'intervention des Parcs, en réponse à de nouveaux enjeux des territoires ou pour tenir compte de spécificités locales.

Les Parcs demeurent attachés à l'**esprit de mission** et ne souhaitent pas hypothéquer leur **réactivité** et leur **capacité d'adaptation** en alourdissant leur fonctionnement par la gestion de compétences, d'équipements ou de services.

## ● FAIRE DE LA CHARTE LE CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA DÉFINITION DES MISSIONS SPÉCIFIQUES DE CHAQUE PARC

Les Parcs constituent un échelon territorial d'avenir, face à la nécessité d'une organisation territoriale renouvelée, mais également au **besoin d'appartenance et d'implication des habitants**.

Leur Charte traduit un projet d'aménagement du territoire, intégrant à l'échelle locale des enjeux internationaux ou nationaux. **Elle tire sa force du niveau d'exigence associé à un classement national, et peut-être européen demain pour les territoires de Parcs transfrontaliers, mais également de**

sa valeur juridique opposable aux documents d'urbanisme. La mission des Parcs de maîtrise des évolutions des paysages représente un moyen privilégié pour fédérer les acteurs dans la construction d'une vision partagée du devenir du territoire, intégrant les aspects économiques, les enjeux environnementaux, les valeurs culturelles et les aspirations des populations en matière de la qualité de vie.

<sup>3</sup> Code de l'Environnement Article R333-1 :

1° Protéger le paysage et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;

2° Contribuer à l'aménagement du territoire ;

3° Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;

4° Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;

5° Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

<sup>2</sup> Slogan proposé lors du séminaire de Forcalquier en juillet 2011

Au-delà d'un tronc commun de missions, les Parcs revendiquent la possibilité d'investir, à travers leur Charte, de manière optionnelle et justifiée au regard du contexte territorial, des missions plus spécifiques, à caractère évolutif ou temporaire. La Charte pourrait définir une aire d'influence du Parc pour gérer les relations avec les territoires de projet voisins (à l'image de la zone de coopération des réserves de biosphère).

La mise en cohérence des politiques publiques peut s'appuyer sur le développement d'une ingénierie territoriale prospective, en collaboration avec les Régions, et sur le renforcement des relations avec les collectivités locales (Conseil des Maires, représentation des Communautés de Communes et conventionnement, etc.)

### ● **PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL FONDÉ SUR LA VALORISATION DES PATRIMOINES ET DU CADRE DE VIE ET SUR LA PRÉSERVATION DE LA NATURE**

Parce qu'ils ont dans leur culture le lien avec la nature, et qu'ils animent une dynamique de coopération intersectorielle, les Parcs ont vocation à se situer à la pointe de l'expérimentation et du transfert d'expérience en matière de développement durable, notamment sur la valorisation de la biodiversité et les services rendus par la nature. Ils sont à cet égard des laboratoires pour les politiques régionales, nationales et européennes

#### Les Parcs visent une économie sociale et circulaire

Les Parcs ont vocation à être des laboratoires de la transition écologique et énergétique. En s'appuyant notamment sur les agriculteurs et les forestiers, qui sont les gestionnaires primaires des territoires ruraux, les Parcs peuvent améliorer leur degré d'autonomie dans la production alimentaire et dans la production d'énergies renouvelables. En lien avec l'ensemble des acteurs économiques, ils peuvent impulser un management environnemental qui valorise davantage les sous-produits et les déchets, pour aller vers une économie circulaire des ressources.

Pour relever ce défi et créer de nouvelles valeurs ajoutées sur leur territoire, les Parcs veulent constituer, en partenariat avec les pôles de recherche et en mobilisant les connaissances des personnes ressources du territoire, une plateforme territoriale de l'innovation. Les relations des Parcs avec la recherche ne doivent pas se limiter à la connaissance du vivant. La capacité de transformer les acquis de la recherche pour la création de produits innovants est en effet déterminante pour la compétitivité des entreprises et la croissance économique. Les Parcs ont à conforter leur savoir-faire en matière de management de l'innovation, pour rechercher davantage d'hybridation des innovations (technologiques, culturelles, sociétales...).

#### Les Parcs entendent privilégier les modes de faire créateurs de lien social

Les Parcs entendent se montrer plus attentifs à la réduction des inégalités sociales dans l'accès à la qualité de vie et à la qualité environnementale. Ils ont vocation à promouvoir une économie sociale et solidaire, en soutenant notamment l'ancrage territorial d'entreprises à but social.

L'équipe d'ingénierie interdisciplinaire permet de tisser des liens entre l'action individuelle des porteurs de projets, publics

et privés, l'action collective et les ressources du territoire. La connaissance de l'évolution des ressources humaines sociodémographiques et socio-économiques est nécessaire à la détection des potentialités et des fragilités sociales. La capacité de mobilisation repose sur des modes de faire créateurs de lien social, notamment par la valorisation du patrimoine culturel immatériel, la présence artistique et la création culturelle.

### ● **ANTICIPER LES CHANGEMENTS ET RÉDUIRE LES VULNÉRABILITÉS TERRITORIALES**

La prise de conscience générale de l'ampleur des impacts des changements climatiques, de l'érosion de la biodiversité, de la raréfaction et du renchérissement des énergies fossiles, amène la société à reconsidérer sa relation à la nature et aux ressources.

Les Parcs, loin de constituer de simples conservatoires, ont un rôle d'éclaireur dans la recherche d'une relation plus ménagée à la nature, à la fois productive et contemplative, considérant l'importance de l'ensemble du monde vivant.

L'anticipation des changements amène à choisir des options réversibles, qui préservent ou favorisent la faculté d'adaptation à des événements brutaux ou des contextes évolutifs.

Face à l'ampleur des attentes citoyennes sur le partage de la connaissance, les Parcs peuvent contribuer au développement de la culture du risque (naturel, technologique, sanitaire...), afin de mieux l'intégrer aux politiques d'aménagement et de développement.

Les Parcs veulent développer leur ingénierie territoriale prospective et leur mission d'éducation, afin d'aider les acteurs du territoire à imaginer et conduire les adaptations aux changements.

Les Parcs sont passés d'une mission d'éducation à l'environnement en direction de publics scolaires, à une mission plus large d'éducation au territoire et à l'éco-citoyenneté, qui s'adresse à tous les publics.

L'objectif de l'éducation au territoire est de rendre plus explicites les liens complexes entre les actions locales et les enjeux mondiaux. L'éducation à la complexité détermine la capacité d'adaptation du territoire aux changements.

### Les Parcs veulent cibler de nouveaux champs d'expérimentation

Les Parcs ont un rôle de catalyseur réactif des initiatives et des énergies du territoire, au service de l'ambition de développement durable. Ils doivent développer leur talent de détection de demandes sociales en émergence et de défrichage de solutions pragmatiques adaptées à leur territoire.

Les Parcs sont des lieux d'expérimentation privilégiés sur des champs sociétaux qui intéressent les régions et la nation, du type : nouveaux rapports au temps, réduction des mobilités subies et nouvelles offres de services de mobilité, construction de l'infrastructure numérique publique, alimentation et santé, construction de nouveaux modes de commercialisation et de diffusion de proximité, ou en circuits courts, nouvelles fonctions touristiques, nouvelles offres de services collectifs, accessibilité des offres de soins et des services à la personne, gestion de la continuité entre les espaces ruraux et urbains, maîtrise du foncier et de l'artificialisation des sols, compensations écologiques et gestion publique des espaces délaissés, production locale d'énergies renouvelables...

# L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DES PARCS ET DE LEUR RÉSEAU

## ● MIEUX VALORISER LA DIVERSITÉ DES PARCS

Résultante de la **variété des territoires**, la diversité s'accroît au fil de la création des Parcs. Cette diversité tient également au **contexte dans lequel les Parcs se créent**, et au fait que les **choix stratégiques de positionnement sont du ressort de chaque Parc**, au nom d'un **principe d'autonomie bénéfique** (proximité, responsabilité, démocratie participative, subsidiarité...).

Cette diversité représente une **richesse pour le réseau**, à la condition que les Parcs organisent le **partage de leurs expériences**, car chacun des Parcs est bon dans certains domaines. Cette diversité est **une chance pour les Régions et pour la nation**, pour peu qu'elles apportent leur concours au **transfert d'expérience au bénéfice d'autres territoires**.

« Une dynamique collective favorable à une unité qui ne soit pas uniformisation, normalisation, standardisation, devrait reposer sur des opérations de réflexivité, de coordination, de mise en débat concernant les activités, les missions, les innovations, l'organisation des Parcs :

- comparaison d'expériences en vue de dégager des enseignements communs,
- initiation d'expérimentation donnant lieu à évaluation, interprétation et diffusion des résultats,
- prise de parole socialement utile,
- coordination de ces tâches de manière à ce qu'elles contribuent au bien commun des Parcs<sup>4</sup>. »



## ● L'ORGANISATION DU RÉSEAU

Les missions prioritaires de la Fédération demandent à être redéfinies :

### 1. Accompagner les Parcs en création ou en révision de Charte

**2. Mutualiser et organiser le transfert d'expériences** (Rôle d'animateur de réseau et de centre de ressources pour évaluer et donner une visibilité plus forte aux démarches d'innovation dans les Parcs, en montrer la plus-value apportée aux territoires par l'outil Parc, inventer un Système d'échanges entre Parcs (Système d'échange local de savoirs et de services) pour enrichir la capacité d'expertise et de transfert au sein du réseau

### 3. Assurer la représentation des Parcs aux niveaux national et européen

**4. S'ouvrir à d'autres réseaux nationaux et porter la contribution des Parcs à l'élaboration de la politique d'aménagement du territoire (Notes d'orientation et de positionnement).**

**5. S'ouvrir à la coopération européenne et internationale, en lien avec la recherche et la diplomatie, avec l'appui de l'Etat et des Régions. Intégrer davantage des réseaux internationaux**

## ● LES MODES DE FONCTIONNEMENT ET LES MOYENS DES PARCS

• **Maintenir la capacité d'expertise des Parcs et adapter l'ingénierie aux nouveaux enjeux des territoires, pour un accompagnement efficace des collectivités** (condition nécessaire à l'acceptation de contraintes nouvelles ou au renforcement du niveau d'exigences).

• **Investir dans la prospective territoriale et consacrer davantage de moyens au transfert d'expériences au sein de leur réseau et au bénéfice d'autres territoires**

• **Renforcer la formation des équipes techniques et mutualiser les méthodes d'animation dans le but de préserver la transversalité**

• **Permettre aux Parcs d'expérimenter l'adaptation de procédures réglementaires, assortie de moyens d'évaluation, en vue d'une diffusion au plan national ou européen**

• **Évaluer et reconnaître la valeur créée par les Parcs** (immatériel, notoriété, aménités ...)

<sup>4</sup> Rapport du Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP)



## Une très large concertation mobilisant le réseau des Parcs et ses partenaires

- **Réflexions et propositions de la Mission Avenir des Parcs\*** composée de 6 présidents, 6 directeurs, 2 membres du CORP.

==> Auditions de personnalités

==> Notes et rapports divers

- Sept 2010 → Mars 2012

- Réflexions et propositions du CORP

Rapport de septembre 2011 « quel avenir pour les PNR ? »

2010 - 2011

- **Mise en commun des travaux et définition d'ambitions et de missions nouvelles pour les Parcs**

Séminaire Présidents-Directeurs des Parcs, Ministère de l'Écologie, DATAR, ARF,

à Forcalquier-Lurs dans le Parc du Luberon

Juillet 2011

- **Concertation et débats dans chacun des Parcs**

Octobre à décembre 2011

- **Synthèse des contributions des Parcs**

Janvier 2012

- **Concertation/Echanges avec les têtes de réseaux et associations nationales** (environnement/économie)

Février 2012

- **Concertation /Echanges avec les Régions**

7 Mars 2012 à Lyon

- **Adoption d'un texte d'orientations politiques sur l'Avenir des Parcs** – Assemblée générale de la Fédération

28 mars 2012 à Paris

- **Négociation avec le Gouvernement et le Parlement**



## Des réflexions à poursuivre

Les orientations politiques sur l'Avenir des Parcs ont été adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale de la Fédération des Parcs le 28 mars 2012.

**Le travail se poursuivra dans différents domaines :**

- Des adaptations nécessaires des dispositions concernant les Parcs : la gestion du label national, la création de nouveaux Parcs, la procédure de renouvellement du classement et de révision de la charte, l'adhésion des communes et intercommunalités, l'opposabilité des chartes au regard des documents d'urbanisme, le statut des structures de gestion des Parcs, la gouvernance...

- La déclinaison des orientations en programme opérationnel d'actions

- L'évolution du rôle d'accompagnement et des missions de la Fédération des Parcs

*La mission Avenir des Parcs mise en place à l'occasion de cette réflexion poursuivra son travail au sein de la Fédération en tant que structure de veille et de prospective.*

\* Présidents de Parc : Eliane Giraud (Chartreuse), Yves Goïc (Queyras), Philippe Girardin (Ballons des Vosges), Jean-Michel Marchand (Loire Anjou Touraine), Jean-Pierre Girod (Boucles de la Seine normande), Jean-Luc Chiappini (Corse)

Directeurs de Parc : Jean-Philippe Caumont (Morvan), Jean Grégoire (Luberon), Philippe Andlauer (Causse du Quercy), Bénédicte Dupard (Marais du Cotentin et du Bessin), Didier Olivry (Camargue), Chantal Blondin (Haut Languedoc)

Membres du Corp : Philippe Lacombe, François Letourneux

# 48 Parcs naturels régionaux de France



## chiffres clés

- 48 parcs naturels régionaux (46 métropolitains et 2 ultramarins)
- 15 projets de Parcs à l'étude
- 7 millions d'hectares
- 15% du territoire français
- 23 Régions
- 70 départements
- 3,5 millions d'habitants, soit 30 % de la population de l'espace français à dominante rurale
- 1 800 agents
- 72 000 exploitations agricoles
- 320 000 entreprises, représentant 7% du tissu économique français
- 37% des zones boisées.
- Plus de la moitié de la surface terrestre des Réserves Naturelles Nationales, les Parcs en étant souvent les gestionnaires
- 19% de la surface française terrestre en Natura 2 000, 3 Parcs sur 4 étant opérateurs et animateurs des sites Natura 2 000
- 6 des 10 Réserves de la biosphère française situées dans les Parcs